

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

(Art. L2313-1 du Code général des collectivités territoriales.

CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE Note de présentation financière

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU CCAS**

Le Conseil d’administration arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté.

Le compte administratif du Centre Communal d’Action Sociale est d’abord destiné à vérifier la concordance avec les soldes qui résultent des écritures passées durant l’exercice 2020 par le comptable assignataire.

Les opérations du compte de gestion 2020 coïncident parfaitement avec le compte administratif 2020.

Les résultats sont arrêtés et le vote des comptes de gestion et du compte administratif peut s’opérer avant le vote du budget primitif. Cela démontre un respect du cadre règlementaire, des délais et supprime toute incertitude.

1. **SYNTHESE DES SOLDES**



**Le résultat de clôture 2020 est excédentaire de 855 749.61 € compte tenu des résultats par section suivants :**

* Un **excédent de 542 248.55 € de la section de fonctionnement** tenant compte des rattachements à l’exercice pour 90 604.60 € en dépenses ;
* Un **excédent de 313 501.06 € de la section d’investissement**.

Le compte administratif fait état de restes à réaliser en dépenses à hauteur de 7 825.91 €.

Ces restes à réaliser expliquent la variation entre le résultat de clôture et le résultat cumulé, ce dernier atteignant 313 501.06 € dont 305 675.15 € au titre de l’investissement.

1. **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le résultat d’exécution 2020 de la section de fonctionnement atteint + 102 826.62 €. Il est déterminé par différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

1. **Les recettes de fonctionnement**



Les recettes réelles de fonctionnement s’élèvent à 1 589 850.93 € et sont :

* Stables au regard du CA 2019 ;
* Supérieures de 31 523.16 € aux prévisions budgétaires 2020.

Chapitre 70 : produits des services, du domaine et ventes :

Le portage des repas est en baisse avec un produit qui perd 39 760,72 € en 2020. La crise sanitaire et l’appréciation globale des repas fournis par l’ancien prestataire Elior ont eu un impact sur le nombre d’usagers (23 450 repas distribués en 2019 contre 20 566 en 2020).

Chapitre 74 : Dotations et participations :

Concernant le PRE, une somme globale de 51 100 € a été attribuée de la façon suivante :

* 43 400 € pour le fonctionnement annuel versé par la participation de l’Etat,
* 7700 € à titre exceptionnel pour l’achat de PC et une imprimante en vue de lutter contre la fracture numérique en période de crise sanitaire.

Une prime Covid a été versée par le Département au bénéfice des agents du Service du Maintien à Domicile pour 14 250 €.

1. **Les dépenses de fonctionnement**



Les dépenses réelles de fonctionnement s’élèvent à 1 487 024.31 € et sont :

* En hausse de 38 423.19 € au regard du CA2019 ;
* Inférieures de 510 725.39 € au budget voté.

**CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL**

Ces dépenses totalisent 244 250.36 € en 2020 contre 224 126.14 € en 2019.

Ci-dessous les principaux comptes :

* 604 « prestations de services » : 143 829.39 € (marché de restauration) ;
* 606 « achats non stockés » : 34 215.90 € (fluides, achats de protection Covid…) ;
* 613 « location » : 18 260.58 € ;
* 615 « entretien et réparation » : 7 347.93 € ;
* 616 « prime d’assurance » : 2 751.85 € ;
* 617 « étude » : 11 760 € ;
* 618 « divers » : 1 621.03 € (documentation, formation)
* 622 « rémunération d’intermédiaires » : 1 258.09 € ;
* 623 « publicité, relations publiques » : 1 136.00 € ;
* 628 « divers » : 8 990.18 € ;
* 633 « impôts » : 5 056 € (taxes foncières).

**CHAPITRE 012 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL**

La masse salariale représente 1 143 209.80 € en 2020 contre 1 105 226.17 € en 2019, soit une augmentation de 37 983.63 €.

Cette variation s’explique par la prise de fonction de Monsieur MOREL en qualité de directeur à temps complet le 1er août 2020, le salaire sur une année pleine de la coordonnatrice du PRE et l’augmentation des indemnités accessoires versées au Directeur des Affaires Juridiques en qualité d’expert au profit du CCAS.

**CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

Ces dépenses représentent 72 234.87 € en 2020.

Elles sont liées à l’achat de colis pour les aînés dont le nombre s’élève à 860 pour 24 920 € (une variation d’une centaine en plus par rapport à 2019).

1. **SECTION D’INVESTISSEMENT**
2. **Les recettes d’investissement**

Au niveau des recettes réelles, la perception s’élève à 488.41 €. Il s’agit du FCTVA perçu sur les travaux/équipements entrepris en 2018.

Au niveau des recettes d’ordre, 26 872.16 € sont issus de la règle sur les amortissements.

1. **Les dépenses d’investissement**

Les dépenses s’élèvent à 89 169.54 € et correspondent :

* Chapitre 21 : 53 859.47 € pour des travaux liés à la Musardière (place PMR, travaux divers), matériels informatiques pour le PRE, mobiliers pour le CCAS et le logement d’urgence, achat d’hygiaphones lié aux mesures sanitaires.
* Chapitre 20 : 8 160 € : étude technique pour la future résidence sénior (Lexfis) et des travaux de repérage d’amiante pour le 60 rue Napoléon Demarquette dans le cadre de l’opération Cèdre bleu.

**BUDGET PRIMITIF 2021 DU CCAS**

Le budget primitif global présenté au vote du Conseil d’administration pour l’exercice 2021 s’élève à 2 451 580.61 € avec une section de fonctionnement à 2 084 079.55 € et une section d’investissement à 367 501.06 €.

**I – SYNTHESE DU BUDGET (opérations réelles + opérations d’ordre)**



**II - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget primitif (BP) de la section de fonctionnement atteint 2 084 079.55 €, et se compose de la manière suivante.

**Les recettes de fonctionnement**

La présentation, ci-dessous, fera mention des recettes hors excédent de fonctionnement de 2020 qui, pour rappel, s’élève à 542 248.55 €.



Ces recettes s’établissent à 1 541 831 € représentant une diminution attendue des recettes de 16 496.77 € au regard du budget voté 2020.

Il est à préciser que ces inscriptions budgétaires ont été effectuées selon le principe de prudence qui veut que ne soient inscrites que les recettes « certaines » et/ou sincèrement évaluées.

**CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES**

Ce chapitre fait état des remboursements sur rémunérations et sur charges de sécurité sociale en lien avec notre assurance du personnel.

**CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES**

Ces recettes devraient atteindre 340 000 € en 2021 et donc connaitre une érosion de 31 151.70 € au regard du BP2020.

Le budget a été ramené aux produits constatés en 2020. On estime donc que les activités de portage de repas et d’aide-ménagère devraient se stabiliser.

**CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

Les participations attendues en 2021, 1 146 331 € demeure au niveau des perceptions de 2019 :

* Maintien de la subvention de la Ville à hauteur de 1 096 331 € ;
* Maintien de la subvention du Département à hauteur de 50 000 €. (hors prime exceptionnel et prime covid versées en 2020)

**CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT**

Ce chapitre recense les produits issus du dispositif « chèque déjeuner » pour 14 000 € et les produits issus des locations de notre patrimoine immobilier pour 6 000 €.

**Les dépenses de fonctionnement**

La présentation, ci-dessous, n’intègre pas de virement à la section d’investissement car à la lumière des besoins qui se sont exprimés lors de la construction budgétaire, les ressources de la section d’investissement sont suffisantes.



Pour 2021, les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 2 084 079.55 € représentant un accroissement de 86 329.85 € au regard du budget voté en 2020.

**CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL**

Entre 2020 et 2021, les besoins pour ce chapitre progressent de 25 192.03 € et font l’objet de la répartition suivante :



**CHAPITRE 012 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL**

La masse salariale 2021 est évaluée à 1 475 202.30 € avec par rapport à 2020, la prise en compte de la conclusion d’un contrat d’apprentissage et du salaire du Directeur à temps plein.

**CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

Les besoins pour ce chapitre sont estimés à 225 000 €, stable au regard du budget 2020.

Il s’agit de couvrir le passage des créances admises en non-valeur par la Trésorerie municipale et de renforcer la politique des aides versées à la population.

**OPERATIONS D’ORDRE**

Ces dépenses s’élèveront à 50 000 € et correspondent aux écritures d’amortissement des biens immobilisés.

**III - SECTION D’INVESTISSEMENT**

La section d’investissement totalise 367 501.06 €.

1. **Les recettes d’investissement**

Hors excédent d’investissement 2020 reporté, les recettes s’élèvent à 54 000 €.

Les recettes réelles sont estimées à 4 000 € et sont relatives à la vente de patrimoine immobilier.

Des recettes d’ordre budgétaire sont inscrites à hauteur de 50 000 €. Il s’agit de la contrepartie des écritures d’amortissement.

1. **Les dépenses d’investissement**

Ces dépenses s’élèvent à 356 675.15 € réparties comme suit :

* Chapitre 20 « immobilisation incorporelle » : 100 000 € ;
* Chapitre 21 « immobilisation corporelle » : 226 675.15 €.